

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

5.3. Plan des servitudes

POUVOIR : 25 Septembre 1977
Maire : 20 Décembre 1981
Maire : 14 Septembre 2001
Maire : 18 Décembre 2005
Maire : 18 Décembre 2009
Maire : 18 Décembre 2013
REVISION

Approuvé par délibération du conseil municipal
du 14
27 Mars 2013

La Maire



François ESTANANGIN
Maire

Armine CALLETTS
Maire-Adjoint



Emilie LAUDHIAN

Le plan du PPR ainsi que le règlement et l'arrêté préfectoral sont joints au dossier sur CD-ROM

LEGENDE



AS1 Servitude attachée à la protection des eaux potables



14 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques




PER PM1 Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels préférentiels et inondable en application de la loi n°83-300 du 13 juillet 1982



Zone bleue PPR



Zone rouge PPR



**Ligne 63.000 Volts
Digne - St-Auban 2**

**Ligne 63.000 Volts
Digne - St-Auban 1**

14

14